

## COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCÈS-VERBAL COMITÉ SYNDICAL DU SMVA

#### SÉANCE DU 19 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 19 mars à 18 h 30, le Comité Syndical du SMVA, légalement convoqué le 13 mars, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de Cenon-sur-Vienne.

Présents: BIET Bernard (Suppléant Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault), BOIRON William (Titulaire Communauté de Communes Vienne et Gartempe), BONNET Jean-Claude (Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault), BRAULT Laurent (Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault), COUSIN Serge (Titulaire Grand Poitiers Communauté Urbaine), GUIMARD Alain (Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault – arrivé à 18h50), POIRIER Fredy (Titulaire Grand Poitiers Communauté Urbaine – arrivé 18h45), RABUSSIER Laurence (Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault), RENAULT Jean-Pierre (Suppléant Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault), ROY Jacky (Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault).

Absents excusés: JEAN Gisèle (Titulaire Communauté de Communes Vienne et Gartempe) donne pouvoir à M. BOIRON, RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie (Titulaire Grand Poitiers Communauté Urbaine)

Absents : BOISSON Johnny (Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault), OURZIK Abdeslam (Titulaire Grand Poitiers Communauté Urbaine)

Étaient également présents: Loïc IOTTI (Technicien Médiateur de Rivières), METAYER Guillaume (Technicien Médiateur de Rivières), Benjamin GLATIGNY (Animateur Général), JEAN Gaëlle (stagiaire), Hélène TOUCHAIN (Secrétaire générale)

Secrétaire de Séance : BRAULT Laurent

## **ORDRE DU JOUR**

1.	APPROBATION DU COMPTE RENDU PRÉCÈDENT	. 2
2.	DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	. 2
3.	PRÉSENTATION DE LA STAGIAIRE – JEAN GAËLLE	. 2
4.	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018	. 2
5.	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018	. 3
6.	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018	. 3
7.	BUDGET PRIMITIF 2019	. 4
8.	TRAVAUX 2019	. 4
9.	RAPPORT D'ACTIVITÉ RÉGIE 2018	. 5
10.	INDEMNITÉS ÉLUS	. 6
11.	DIVERS	. 7

## 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU PRÉCÈDENT

Le Président propose d'approuver le compte rendu du 22 janvier 2019. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

# 2. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur BRAULT Laurent est désigné secrétaire de séance.

# 3. PRÉSENTATION DE LA STAGIAIRE – JEAN GAËLLE

Dans le cadre de sa dernière année à l'École Polytechnique de l'université de Tours, Gaëlle JEAN effectue un stage d'une durée de six mois au sein du SMVA. Elle est en cursus ingénieur avec une spécialisation dans les milieux aquatiques.

Sa principale mission consiste à réaliser un état des lieux / diagnostic du bassin versant de l'Envigne. Aujourd'hui, elle a déjà récupéré les données acquises par l'ancien Syndicat de l'Envigne et continue d'en collecter de nouvelles afin d'établir un état des lieux précis.

## 4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

#### 2019 / 06 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion 2018 se résume ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	955 170,71	623 043,71	1 578 214,42
Titres de recettes émis (b)	170 715,76	537 519,22	708 234,98
Réductions de titres (c)		101,57	101,57
Recettes nettes (d = b - c)	170 715,76	537 417,65	708 133,41
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	955 170,71	623 043,71	1 578 214,42
Mandats émis (f)	277 314,85	334 586,03	611 900,88
Annulations de mandats (g)		120,00	120,00
Dépenses nettes (h = f - g)	277 314,85	334 466,03	611 780,88
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		202 951,62	96 352,53
(h - d) Déficit	106 599,09		

VU que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

VU l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrir et l'état des reste à payer,

VU l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

VU l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerna les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

APPROUVENT le compte de gestion 2018.

Arrivée de M. POIRIER Fredy à 18h45

## 5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

#### 2019 / 07 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le président cède la présidence du Comité à M. ROY Jacky, doyen de l'assemblée pour procéder à la présentation du compte administratif pour l'exercice 2018. Le Président M. TREMBLAIS quitte la salle.

M. ROY soumet au vote du comité syndical le compte administratif 2018 ainsi présenté :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018										
CO1 II 1 L	/ (B) III 415 11	0 (111 2010								
	INVESTISSEMENT									
LIBELLE	BP 2018	CA 2018	DIFFERENCE							
Dépenses Investissement	955 170,71 €	277 314,85 €	677 855,86 €							
Recettes Investissement	955 170,71 €	170 715,76 €	784 454,95 €							
Résultat Investissement		- 106 599,09 €								
F	ONCTIONNEME	VT								
LIBELLE	BP 2018	CA 2018	DIFFERENCE							
Dépenses Fonctionnement	623 043,71 €	334 466,03 €	288 577,68 €							
Recettes Fonctionnement	623 043,71€	537 417,65 €	85 626,06 €							
Résultat Fonctionnement		202 951,62 €								
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTU	JRE	96 352,53 €								

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité:

APPROUVENT le compte administratif 2018.

Arrivée de M. GUIMARD 18H50.

#### 6. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

#### 2019 / 08 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	EXCEDENT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	Détermination	CHIFFRES A
	2017	LA SI	L'EXERCICE	REALISER	RESTES A	du besoin de	PRENDRE EN
	REPORTE		2018	2018	REALISER	couverture de la	COMPTE POUR
						section	L'AFFECTATION
						d'investissement	DE RESULTAT
				Dépenses			
INVEST	224 163,31 €		-106 599,09 €	152 793,10 €	47 289,90 €	164 854,12 €	117 564,22 €
IIAAF21	227 103,31 E		-100 377,07 €	200 083,00 €	+/ 207,70 €	107 037,12 €	117 364,22 €
FONCT	75 383.54 €	- €	202 951,62 €	Recettes			278 335,16 €
ONCI	75 505,54 E	9	202 /31,02 €				270 333,10 €

Le Président propose l'affectation du résultat suivant :

- Section d'Investissement (001) : 117 564.22 €

- Section de fonctionnement (002): 174 537.51 €

- Affectation complémentaire (1068) : 103 797.65 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité:

APPROUVE l'affectation du résultat 2018 proposée ci-dessus.

## 7. BUDGET PRIMITIF 2019

#### 2019 / 09 - BUDGET PRIMITIF 2019

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget du SMVA,

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif de l'exercice 2019 soumis au vote,

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

ADOPTENT à l'unanimité, le budget primitif pour l'exercice 2019 suivant :

	FONCTION	NEMENT	INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Opérations réelles	381 100 €	477 739.51 €	744 524.38 €	530 483 €		
Opérations d'ordre	159 656.66 €	63 017.15 €	63 017.15 €	159 656.66 €		
TOTAL	540 756.66 €	540 017.15 €	931 501.53 €	931 501.53 €		

#### 8. TRAVAUX 2019

Présentation faite par M. IOTTI Responsable Technique.

#### 2019 / 10 - PRÉVISION TRAVAUX 2019

Monsieur IOTTI présente la programmation travaux pour 2019.

												restes à	charge	
Travaux	CAGC	RAR 2018	Prév 2019	CuGP	RAR 2018	2019	CCVG	RAR 2018	2019	Tx subv	CAGC	CuGP	CCVG	SMVA
Ripisylve	77 000€	47 000€	- €	21 000€	- €	- €	25 000€	- €	- €	41,30%	- €	- €	- €	- €
Jussie	10 000€	- €	20 000€	50 000€	20138€	- €	66 500€	42 707 €	- €	40,00%	20 000€	- €	- €	20 000€
Etude continuité	22 727€	14 286€	- €	8047€	5 058€	- €	4735€	2976€	- €	80,00%	- €	- €	- €	- €
Hydromorphologie	200 000€	100 000€	100 000€	- €	- €	- €	50 452€	17907€	- €	79,52%	20 000€	- €	- €	20 000€
Abreuvoirs/ Passage à gue	36 000€	36 000€	- €	- €	- €	- €	3000€	3000€	- €	80,00%	- €	- €	- €	- €
Etude bilan	50 000€	50 000€	- €	50 000€	50 000€	- €	50 000€	50 000€	- €	80,00%	- €	- €	- €	- €
Etude ZH	16 000€	16000€	- €	16000€	16000€	- €	16000€	14 080€	- €	80,00%	- €	- €	- €	- €
Etude Ozon	13 752€	2090€	- €	4584€	697€		4584€	697€		80,00%	- €	- €	- €	- €
Etude PAPI	40 000€	- €	40 000€	40 000€	- €	40 000€	40 000€	- €	40 000€	50,00%	20 000€	20 000€	20 000€	60 000€
Total	465 479€	265 376€	160 000€	189 631 €	91893€	40 000€	260 271€	131 367 €	40 000€	•	60 000€	20 000€	20 000€	100 000€

Après en avoir délibéré, les délégués à l'unanimité:

APPROUVENT la programmation des travaux 2019.

\*\*\*\*\*

M. COUSIN intervient afin de rappeler les problèmes d'inondations par ruissellement à Bonnes. Ces derniers sont connus depuis plusieurs années mais aucune solution n'a été proposée aux riverains.

Se pose la question de savoir qui a la compétence ? Sont évoqués la DDT, la commune ? Quelle est la force du syndicat pour atténuer ces inondations ?

Monsieur BOIRON rappelle l'intérêt d'un courrier à la DDT.

Monsieur GLATIGNY indique que le SMVA est porteur du CTVA et que dans le cadre d'un prochain contrat ce dossier sera facilement intégrable.

Monsieur IOTTI ajoute qu'un marché public est en cours de rédaction sur une étude portant sur les ruissellements ruraux dans la cadre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI). Il est rappelé que cette étude va être lancée en 2019 pour améliorer la connaissance sur la gestion de ces risques tout en faisant le lien avec les aspects de qualité d'eau (transferts des pollutions diffuses du bassin versant) vers la Vienne et ses affluents.

Bonnes étant comprise dans la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondations (SLGRI) est totalement par cette action. La commune sera informée et assimilée à cette démarche d'étude.

Monsieur COUSIN remercie l'assemblée pour les réponses apportées.

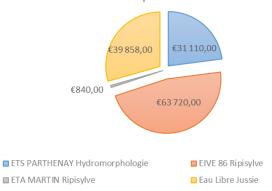
## 9. RAPPORT D'ACTIVITÉ RÉGIE 2018

Présentation faite par Monsieur METAYER Responsable Régie.

Interventions du SMVA réalisées par les entreprises en 2018

Entreprise	Typologie de travaux	Coût des travaux
ETS PARTHENAY	Hydromorphologie	31 110,00 €
EIVE 86	Ripisylve	63 720,00€
ETA MARTIN	Ripisylve	840,00€
Eau Libre	Jussie	39 858,00€
TOTAL		135 528,00€

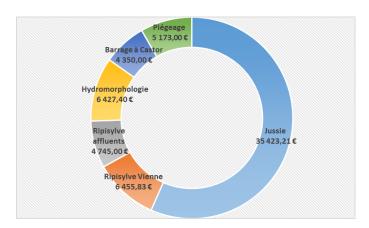
Synthèse des coûts de travaux réalisés par les entreprises en 2018.



Interventions du SMVA réalisées par la Régie en 2018 (prestations extérieures et actions CTVA)

Temps de travail: 135 jours à 3 ETP.

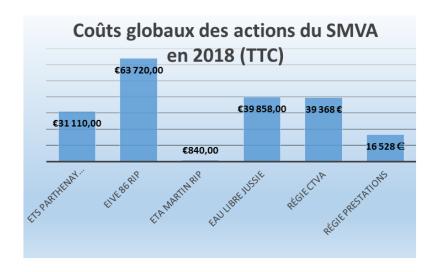
Coût total: 62 574 euros.



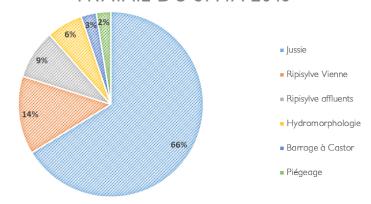
Temps de travail par typologie de travaux (régie et entreprises) en 2018

- 2/3 du temps a été consacré à l'arrachage de la jussie / 67 123 mL de berges pour 621 m3 arrachés.
- ¼ du temps de travail a été consacré à la restauration de la ripisylve / 10 295 mL de cours d'eau.

Coût global des actions 2018 : 192 918 euros.



# PROPORTION DU TEMPS DE TRAVAIL DU SMVA 2018



## 10. INDEMNITÉS ÉLUS

#### 2019 / 11 – INDEMNITÉS ÉLUS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-12, L.5211-6, L.5211-9 et R.5214-1 de ce code,

VU le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 modifié, relatif aux indices de la fonction publique,

VU le décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'État, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers,

VU le décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, et de la fonction publique hospitalière,

VU la note d'information du 9 janvier 2019 de la Direction Générale des Collectivités Territoriales, Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1er janvier 2019,

VU la délibération du Comité Syndical n° 2018-06 en date du 28 février 2018 fixant les indemnités

pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice-Présidents du SMVA,

CONSIDÉRANT que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1er janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique,

CONSIDÉRANT que la délibération susvisée du 28 février 2018, faisant référence à l'indice brut 1022 désormais abrogé, doit être modifiée afin de prendre en compte le nouvel indice brut applicable (en l'espèce, l'indice brut 1027),

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE

d'allouer au Président, une indemnité mensuelle globale égale à 27.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour l'exercice des fonctions de Président du SMVA,

d'allouer aux vice-présidents une indemnité mensuelle globale égale à 3.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour l'exercice des fonctions de Vice-Présidents du SMVA.

DONNE

pouvoir à Monsieur le Président pour procéder au mandatement des dépenses afférentes à ces indemnités qui s'imputeront sur les crédits du budget principal au chapitre 65.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### 11. DIVERS

- Prochaine réunion VP le 2 avril 16h00 salle du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie de Bonneuil-Matours.
- Réunion du 11 avril 18h30 salle festive à Bonneuil-Matours pour le rendu de l'étude bilan du CTVA par SCE NANTES.
- Prochain comité syndical le mardi 28 mai 18h30 à Cenon sur vienne salle du conseil municipal.

La séance est levée à 20H00

Le secrétaire de séance BRAULT Laurent Le Président TREMBLAIS Daniel